



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

E.P.R.D

(Etat Prévisionnel des
Recettes et Dépenses)

SSIAD

2023

L'EP RD SYNTHETIQUE SSIAD 2023

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	20 620,00 €	848 000,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	786 000,00 €	10 000,00 €	Groupe I : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	57 880,00 €	- €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels,...
Total des charges	864 500,00 €	858 000,00 €	Total des produits
Résultat comptable prévisionnel excédentaire		6 500,00 €	Résultat comptable prévisionnel déficitaire
Total équilibré du compte de résultat prévisionnel	864 500,00 €	864 500,00 €	Total équilibré du compte de résultat prévisionnel

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE

Résultat comptable prévisionnel excédentaire	- €	6 500,00 €	Résultat comptable prévisionnel déficitaire
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés			Produits des cessions d'éléments d'actifs
Dotations aux amortissements	11 000,00 €		Quotes-parts des subventions et fonds associatifs
Engagements à réaliser sur ressources affectées			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
Sous-total	11 000,00 €	6 500,00 €	Sous-total
Capacité d'autofinancement	4 500,00 €		Insuffisance d'autofinancement

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Insuffisance d'autofinancement prévisionnelle	- €	4 500,00 €	Capacité d'autofinancement prévisionnelle
Remboursement des dettes financières			Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations	6 000,00 €	1 000,00 €	Apports, dotations et subventions
Autres emplois			Autres ressources
Total des emplois	6 000,00 €	5 500,00 €	Total des ressources
Apport au fonds de roulement		500,00 €	Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibré du tableau de financement	6 000,00 €	6 000,00 €	Total équilibré du tableau de financement

LE COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (CRP) 2023

CHARGES	CA 2021	EPRD 2022*	PROJETE 2022	2023	Ecart 2023 /EPRD 2022
Groupe I- Charges afférentes à l'exploitation courante	17 119,67	21 120,00	16 729,00	20 620,00	-2,37%
Groupe II -Charges Afférentes au personnel	691 792,18	782 000,00	675 755,00	786 000,00	0,51%
Groupe III- Charges afférentes à la structure	48 457,77	54 880,00	50 855,00	57 880,00	5,47%
TOTAL	757 369,62	858 000,00	743 339,00	864 500,00	0,76%
PRODUITS	CA 2021	EPRD 2022*	PROJETE 2022	2023	Ecart 2023 /EPRD 2022
Groupe I- Produits de la tarification	754 911,90	826 439,00	944 753,00	848 000,00	2,61%
Groupe II -Autres produits relatifs à l'exploitation	9 013,85	16 800,00	9 935,00	10 000,00	-40,48%
Groupe III- Produits exceptionnels		200,00			-100,00%
TOTAL	763 925,75	843 439,00	954 688,00	858 000,00	1,73%
Déficits/Excédents prévisionnels	6 556,13	- 14 561,00	211 349,00	- 6 500,00	

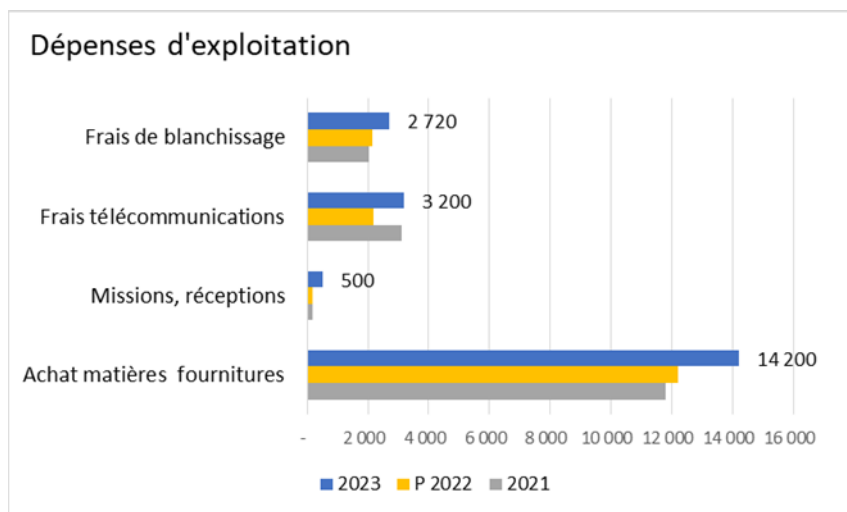
Le compte de résultat prévisionnel du SSIAD est présenté de manière déficitaire pour 2023 d'un montant de -6 500€ pour les raisons suivantes:

- Evolution de la masse salariale qui intègre les évolutions réglementaires et statutaires (hausse du SMIC, dispositif Ségur)
- Des ressources qui sont évaluées avec prudence notamment au niveau de la dotation ARS .

La capacité d'autofinancement est positive : 4 500€ (résultat d'exploitation + dotation aux amortissements) reprise au niveau du tableau de financement prévisionnel.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Groupe I - Les dépenses afférentes à l'exploitation : 20 62,420€ (-2,37%/ BP 2022)



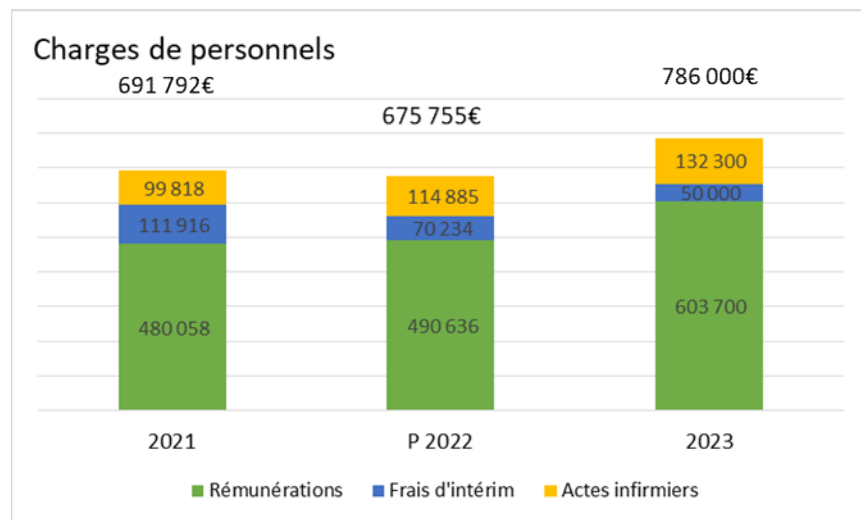
Les charges afférentes à l'exploitation représentent 2,4 % des charges totales, dont le principal poste de dépenses concerne le carburant des véhicules nécessaire à l'activité du service de soins infirmiers (8 000€). Le parc de véhicules du SSIAD a 11 véhicules.

Le 2^{ème} poste de dépenses concerne les fournitures du service (vêtements de travail, fournitures médicales, fournitures « covid », fournitures administratives...) avec une prévision de 6 000€.

Les frais de télécommunication concernent les abonnements smartphones utilisés pour la télégestion pour 3 200€.

On note également la part des dépenses de blanchissage qui a augmenté depuis 2020 en lien avec la crise sanitaire.

Groupe II - Les dépenses afférentes au personnel : 786 000€ (+0,5%/BP 2022)



Les charges de personnels représentent 91 % de la totalité des dépenses du service. La réalisation 2022 sera bien inférieure à la prévision initiale du fait des difficultés de remplacements des aides soignant(e)s. En 2022, 3 départs d'aide soignantes pour retraite, mobilité, fin de détachement.

Evaluation de la masse salariale sur la base de 13 postes d'aides soignantes (29h/semaine)

Impacts réglementaires et statutaires : dans le cadre du dispositif Ségur, les aides soignant(e)s sont les 1^{er} à bénéficier du Complément de traitement indiciaire (CTI) de 49 points avec un effet rétroactif à octobre 2021

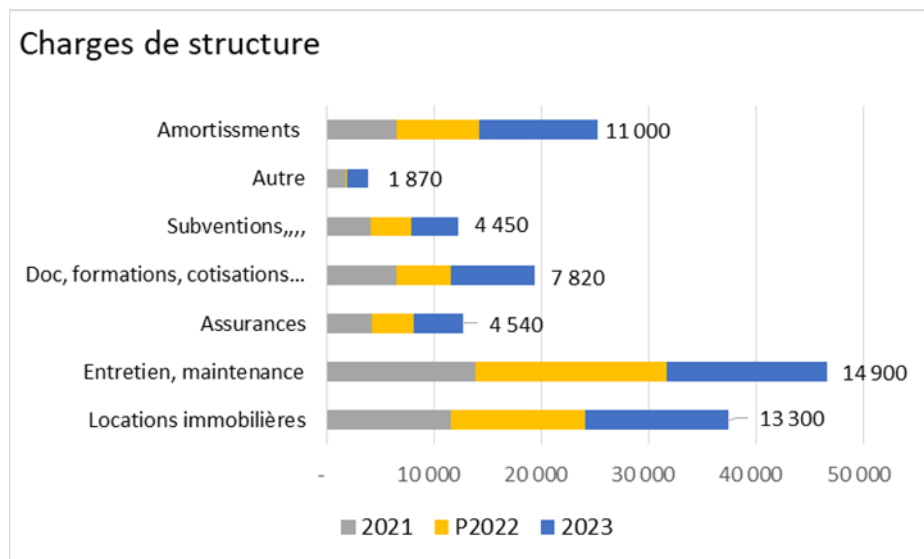
Prévision d'une enveloppe de remplacement (5 000€)

L'enveloppe intérim a été moins mobilisée en 2022 par rapport à 2021, malgré notre besoin. En effet, la pénurie impacte aussi ce type de recrutements et ne permet pas toujours de répondre au besoin. Ce mode de recrutement a un coût élevé puisqu'un coefficient multiplicateur de 2,04.

L'enveloppe des soins infirmiers est envisagée à hauteur de 132 300€

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Groupe III - Les dépenses afférentes à la structure : 57 880€ (+5,47%)



Les charges afférentes à la structure représentent 7% du budget de fonctionnement soit 57 880€ et regroupent toutes les dépenses permettant le bon fonctionnement du SSIAD (locations immobilières, entretien, assurances, formations....) ainsi que les amortissements.

L'entretien et la maintenance englobent : l'entretien des véhicules et la maintenance informatique (logiciel métier).

Les subventions concernent les participations aux CASC (320€/agent)

Depuis la crise sanitaire, les formations ont été moins importantes, il est prévu de relancer le plan de formation cette année.

Les charges d'amortissements augmentent en lien avec la politique de renouvellement des véhicules du SSIAD.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes proviennent principalement du forfait global de soins versé par l'ARS et l'Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile.

Groupe I : Produits de la tarification : 848 000€

Au 1^{er} janvier 2023, la base reductible de la dotation globale de soins est évaluée à en tenant compte des éléments suivants :

- prévision d' évolution du taux directeur estimée à 0,4% appliqué à la base reductible (844 800€)
- prise en compte des évolutions statutaires impactant la rémunération (CTI, revalorisation des grilles salariales, dégel du point d'indice,,,))

Cette prévision ne prend pas en compte d'éventuels crédits non reductibles(CNR) dont le SSIAD pourrait bénéficier comme en 2022

Il faut être vigilant sur la prévision de ces crédits, car jusque là l'ARS n'a pas adapté les recettes à notre baisse d'activité. Il est possible que des rattrapages se fassent sur l'année 2023.

Groupe II : Autres produits :

Les prestations pour l'Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile sont évaluées à 9 000€ pour l'année.

LE TABLEAU DE FINANCEMENT

RESSOURCES	CA 2021	P2022	2023
Capacité d'autofinancement	13 112,69	218 957,08	4500
Titre I-Augmentation des capitaux propres			
Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (sauf 106)	156,97	29,53	1 000,00
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			
Titre II-Augmentation des dettes financières			
Titre III- Autres ressources			
TOTAL DES RESSOURCES	13 269,66	218 986,61	5 500,00
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT			500,00
TOTAL EQUILIBRE DU TFP	13 269,66	218 986,61	6 000,00
EMPLOIS	CA 2021	P2022	2 023,00
Insuffisance d'autofinancement			
Titre I - Remboursement des dettes financières			
Titre II- Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
20- Immobilisations incorporelles			2 000,00
21- Immobilisations corporelles	12 636,68	18 288,59	4 000,00
TOTAL EMPLOIS	12 636,68	18 288,59	6 000,00
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	632,98	200 698,02	0
TOTAL EQUILIBRE DU TFP	13 269,66	218 986,61	6 000,00

Le TFP retrace les opérations d'investissements, les ressources en capital et intègre la capacité d'autofinancement ou l'insuffisance d'autofinancement

Les prévisions de prélèvement sur le fond de roulement sont minimales (500€)

- Les investissements envisagés : une enveloppe de 6 000€ a été budgétisée pour le renouvellement de mobiliers et équipements
- La CAF : 4500€ (résultat de fonctionnement + dotation aux amortissements)